



VODAFONE SwimRun

1^e édition - Parc Aorai Tinihau 13/06/2026

RÈGLEMENT DE COURSE v2904b

Article I. Dispositions générales

ORGANISATION GENERALE

Le **Vodafone Swimrun 13 ans**, organisé par l'association **Tahoe Event**, en partenariat avec l'AS Tamarii Punaruu section triathlon affilié à la Fédération tahitienne de triathlon (FTTRI), aura lieu le **samedi 13 juin 2026 au Parc Aorai Tinihau**.

Au programme : une épreuve de swimrun S et M en binôme. Cet événement est conforme au règlement de la FTTRI disponible sur <https://www.tahititriathlon.pf>.

Le SwimRun est avant tout une aventure humaine fondée sur le partage, la convivialité et l'esprit d'équipe. L'entraide entre partenaires est au cœur de l'épreuve, qui se réalise sans assistance extérieure. En plus de ces valeurs sportives, le SwimRun s'inscrit dans une démarche écoresponsable : chaque participant s'engage à respecter l'environnement en préservant les espaces naturels traversés, en ne laissant aucun déchet et en restant attentif à la faune et à la flore locales.

COMITÉ DE COURSES

Il se compose du directeur de course, de la présidente de l'association AS Tamarii Punaruu section Triathlon ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article II. Avertissements

GENERALITES

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription. Il est de sa responsabilité de vérifier jusqu'au jour de la course si des évolutions ou amendements y ont été apportés.

Dans le cas d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur de la course sera finale.

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance agréée par la Fédération Tahitienne de Triathlon. Les participants bénéficient des garanties en responsabilité civile liées à leurs licences fédérales ou journalières.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant la manifestation sportive. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé, ou par un matériel en mauvais état.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

En dehors de la course, si vous effectuez une reconnaissance du parcours, veillez à respecter les riverains et l'environnement : certaines zones présentent des enjeux sensibles, tant sur le plan écologique que pour votre propre sécurité.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos événements sont une de nos priorités absolues. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur événement organisé par l'AS Tamarii Punaruu section Triathlon.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant le départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.

Pour les swimruns le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Matériel obligatoire par athlète :

- Une tenue adaptée, qui couvre le torse et les cuisses et qui ne masque pas le marquage au feutre sur le bras et la jambe des concurrents
- Chaussures de sport adaptées, à la course à pied

Matériel autorisé / conseillé :

- Plaquettes de main pour la natation
- Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy). L'ensemble des flotteurs utilisés par l'athlète sera validé en tenant dans une boîte aux dimensions 40x30x20cm pour vérifier s'ils respectent les normes du règlement.
- Lunettes de natation
- Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m.
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pool-buoy lors de la natation
- Un sifflet sans bille

Matériel interdit :

Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur dépassant les dimensions de 40x30x20cm sont interdits. Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit.

Article III. Inscriptions et Tarifs**CONDITIONS**

Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s de la FTTRI :

Format	Distances des parcours	Ages	Maximum
Vodafone Swimrun Format S	1,6 km de natation 7,8 km de course à pied TOTAL 9.4 km	à partir de 16 ans révolus *	50 équipes
Vodafone Swimrun Format M	4.2 km de natation 14,1 km de course à pied TOTAL 18,3 km	à partir de 18 ans révolus **	100 équipes

* âgé(e)s de 16 ans le jour de la l'évènement soit le 13 juin 2026

** âgé(e)s de 18 ans le jour de la l'évènement soit le 13 juin 2026

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis si les circonstances l'exigent, en cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

La participation à la course est subordonnée au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription soit payé et complet avec les pièces justificatives obligatoires en cours de validité. (Licence et/ou certificat médical, autorisation parental)

Les inscriptions se font **uniquement depuis le site** : <https://fenuamoove.com>

Les dates limites de majoration et d'inscription sur le site internet pour toutes les courses sont :

- **Majoration** du tarif à partir du **Lundi 1er juin 2026 à 23H59** (Heure locale Tahiti).
- **Fin d'inscription** le **Mercredi 10 juin 2026 à 23h59** (Heure locale Tahiti), sauf si les quotas sont atteints avant.

AUCUNE INSCRIPTION ne sera réalisée APRÈS CETTE DATE ou LE JOUR DE L'ÉPREUVE.

TARIFS

a- Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-4)	Engagement le jour de la compétition
SwimRun Format S	4 000 xpf/personne	5 000 xpf/personne	Pas d'engagement le jour de la compétition
SwimRun Format M	6 000 xpf/personne	7 000 xpf/personne	

b- Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s de la FTTRI :

Toutes personnes non titulaires d'une licence de la FTTRI doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2022) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive en compétition comme le stipule ce règlement.

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions		Droit d'engagement entre (J-10 à J-4)		Engagement le jour de la compétition
SwimRun S	4 000 xpf /personne	+1000 xpf de licence journalière	5 000 xpf /personne	+1000 xpf de licence journalière	Pas d'engagement le jour de la compétition
SwimRun M	6 000 xpf /personne	+2000 xpf de licence journalière	7 000 xpf /personne	+2000 xpf de licence journalière	

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les personnes non-titulaires d'une licence de la Fédération Tahitienne de Triathlon, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « **non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition** » d'une validité de moins d'1 an.

CHANGEMENT DE BINÔME

Pour le Vodafone Swimrun format S et M, les changements de binôme justifiés par un certificat médical sont autorisés sans frais avant la clôture officielle des inscriptions (ex : blessure d'un des compétiteurs...). Pour changer de binôme, il suffit d'envoyer un mail aux organisateurs à contact@fenuamoove.com avec le justificatif et la licence FTTRI du nouveau binôme s'il en possède une.

Les athlètes sont responsables de gérer eux-mêmes les aspects financiers liés à leur échange.

CESSION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard/chasuble pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

ANNULATION

Après l'inscription validée (dossier complet et paiement), aucune demande de report sur une autre course ou autre édition, d'annulation et de remboursement ne sera prise en compte

Exceptionnellement si une contre indication médicale est justifiée par un certificat médical, une demande d'annulation pourra être effectuée jusqu'au **Mercredi 10 juin 2026 à 23h59** en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : contact@fenuamoove.com. **Des frais d'annulations seront retenus sur le remboursement.**

AUCUNE DEMANDE D'ANNULATION ne sera acceptée APRES CETTE DATE.

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure non imputable à l'organisation (intempéries exceptionnelles, interdiction administrative ou tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable), l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition. Un remboursement partiel sera effectué.

Article IV. Déroulement

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Les horaires prévisionnels inscrits au présent règlement sont à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité de course à tout moment pour le bon déroulement des compétitions. Vérifiez le règlement régulièrement.

6h00 Début d'émargement de Vodafone Swimrun format S - M au parc Aorai Tinihau

7h10 Fermeture de l'émargement S - M

7h20 Briefing de course S - M à Aorai Tinihau

7h30 Départ de l'épreuve Vodafone Swimrun Tinihau format S - M sur la plage de Taaone

9h30 Remise des médailles format S à Aorai Tinihau

11h30 Remise des médailles format M à Aorai Tinihau

Le briefing de course est obligatoire. Il fournit des informations importantes pour le bon déroulement des courses.

EMARGEMENT / MARQUAGE

Les deux participants doivent être présents ensemble au moment du marquage pour valider l'émargement de l'équipe le jour de la course.

La présentation d'une pièce d'identité (sur téléphone ou photocopie) pour chaque athlète est obligatoire

ARBITRAGE

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTri. Les participants s'engagent à respecter cette réglementation et les arbitres sous peine de disqualification.

DISTANCES MAXIMALES ENTRE DEUX ÉQUIPIERS

Les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de **50m sur terre** et de **10m dans l'eau**. Un arbitre pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.

DÉPASSEMENT

Pour les swimruns, les équipes se faisant dépasser doivent céder le passage aux équipes les rattrapant. Les athlètes doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité de l'équipe la plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les athlètes plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux équipes essaient de prendre la tête, les premiers athlètes n'ont pas à céder leurs positions à leur poursuivant. Toutefois, une équipe ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'une autre équipe.

ASSISTANCE

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours.

Toute assistance ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraînerait une disqualification.

CAS DES ABANDONS

En cas d'abandon, l'athlète ou l'équipe est automatiquement mis hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

Il est interdit de continuer seul sans son binôme pour des raisons de sécurité.

Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourraient être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

EN CAS DE PROBLÈME

En cas de besoin/aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur la route et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation. Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course ont tous pouvoirs pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas, pour le swimrun, l'équipe complète est mise hors course.

Une équipe médicale sera présente sur le site principal de course.

Le club AS Tamarii Punaruu Triathlon conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours. Il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

SECURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve, la sécurité sera assurée par une équipe d'un Médecin et Secouristes (FPPC), Sapeurs-Pompiers et Agents de police de commune. Ils seront équipés de kayaks, de jets ski, d'un bateau, de véhicules d'intervention et d'ambulances.

Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition (casques audio, écouteurs bluetooth, ...). Il est également interdit de transporter une caméra vidéo.

Article V. Parcour

PARCOURS

Vodafone Swimrun Tinihau format M



ATTENTION : Pour des questions de sécurité l'utilisation de la longe est interdite sur le premier tronçon de course à pied sur le Swimrun format M.

Le départ et l'arrivée se feront au parc Aorai Tinihau

CAP1 Départ plage taaone - Gadiot	2290	NAT1 boucle Gadiot	500
CAP2 Gadiot - Stade Arue	1635	NAT2 1 boucle du motu	550
CAP3 Stade Arue - Tombeau du Roi	1020	NAT3 boucle Tombeau du Roi	750
CAP4 Tombeau du Roi - Plage Lafayette	2187	NAT4 Lafayette - Radisson	1077
CAP5 Radisson - Taharaa - Tombeau du Roi	3830	NAT 5 = NAT3 boucle Tombeau du Roi	750
CAP7 Tombeau - Stade d'Arue	1020	NAT6 = NAT2 = 1 boucle Motu	550
CAP8 Stade Arue - Arrivée Aorai Tinihau	2118		

Parcours complet 18.3 km

Répartis comme suit :

Natation : 7 sections – Total parcours 4,2km

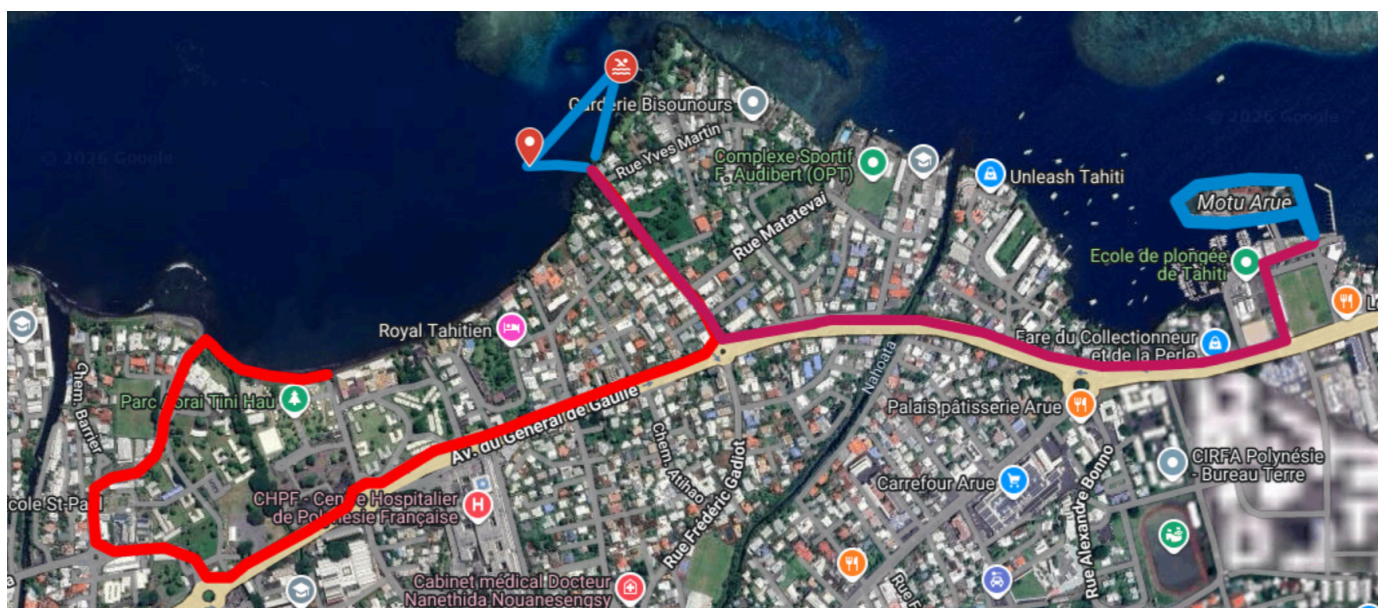
Course à pied : 8 sections –Total parcours 14,1km

5 postes de ravitaillement :

- Aorai Tinihau
- Stade Arue
- Tombeau du roi
- Plage Lafayette
- Demi tour Taharaa

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

Vodafone Swimrun Tinihau format S



ATTENTION : Pour des questions de sécurité l'utilisation de la longe est interdite sur le premier tronçon de course à pied sur le Swimrun format S.

CAP1 Départ plage Taaoe - Gadiot	2290	NAT1 boucle Gadiot	500
CAP2 Gadiot - Stade Arue	1635	NAT2 1 boucle du motu	550
CAP3 Stade Arue - Gadiot	1635	NAT3 1 boucle Gadiot	500
CAP4 Gadiot - Arrivée Aorai Tinihau	2290		

Parcours complet 9,4km

Répartis comme suit :

Natation : 3 sections – Total parcouru 1,6km

Course à pied : 4 sections – Total parcouru 7,8km

2 postes de ravitaillement :

- Aorai Tinihau
- Stade Arue

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

CUT-OFF

La Vodafone Swimrun format S et M propose une épreuve réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. Les courses se déroulent en une seule étape en binôme, au rythme de chacun, prenant en compte la barrière horaire (Cut-Off) à **12h30 pour le format M. Pas de cut off pour le format S.**

Un cut off permettra d'assurer la sécurité des athlètes et éviter que les derniers se trouvent en difficulté. Lors des cut-off, une équipe de bénévoles ainsi qu'un arbitre sera en place afin de faire appliquer ce point du règlement.

Les équipes n'ayant pas passé la ligne d'arrivée à l'heure précise, c'est-à-dire 12h30 seront pointées et mises hors course. Les équipes devront rejoindre l'arrivée pour rendre leur puce de chronométrage.

Les équipes qui ne respectent pas ce point du règlement (ex : forcer le passage) se verront disqualifiées automatiquement. Les équipes mises hors course (cut-off) ou disqualifiées ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.

RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un concurrent/une équipe est tenue de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe aux athlètes de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes et points de contrôle sont placés le long du parcours et permettent de s'assurer du respect du parcours par toutes les concurrentes.

Les binômes doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute équipe ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final.

Tout concurrent coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'équipe ne pourrait respecter cette règle ou s'y refuserait la disqualification sera prononcée.

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition, des zones de propreté sont dédiées aux éventuels petits déchets. Le non-respect de l'environnement pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.

RAVITAILLEMENTS

Les points de ravitaillement seront déployés le long du parcours. Ils seront communiqués avant le jour de la course.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures, ...) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).

Un ravitaillement après l'arrivée sera proposé à tous les concurrents.

ZONES DE PROPRETÉ

Des zones de propreté ou « drop zone » seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritiques plastiques, gels, ... **uniquement dans ces zones dédiées**. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritique sur le parcours seront disqualifiés. La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos événements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur événement organisé par le club AS Tamarii Punaruu Triathlon.

Article VI. Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours. Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

Violations du règlement	Pénalités
Absence d'un équipement obligatoire durant la course	Disqualification
Non-respect du parcours	Disqualification
Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif	Disqualification
Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve	Disqualification
Assistance technique extérieure	Disqualification
Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut-off)	Mise hors course
Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, papier, bonnet,...)	Disqualification
Puce de chronométrage non retournée	10 000xpf

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopages, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

Article VII. Récompenses

Seront récompensés sur les podiums :

- Vodafone Swimrun - Format S - M :
 - Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,
 - Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch,

Article VIII. Protection des données

DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club AS Tamarii Punaruu Triathlon et AS Tahoe Event utilisent les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'événement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- Du droit à la portabilité de vos données

- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Contacter l'organisation à l'adresse suivante info@punatri.com,
- Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisée auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du club AS Tamarii Punaruu Triathlon.

PROPRIÉTÉ - COPYRIGHT

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle du Club AS Tamarii Punaruu section Triathlon. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.